



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Dans le contexte actuel de menace d'attentat terroriste et suite aux dernières tentatives déjouées, le Gouvernement a décidé de renforcer les mesures de sécurité lors des scrutins des 23 avril et 7 mai.

Après étude, les services de l'Etat et la Ville de Vichy ont défini les mesures qui seront mises en place sur les 17 bureaux de vote de la commune.

L'accès et le stationnement seront interdits dans l'enceinte des écoles Paul-Bert (bureaux N°3, 4, 5 et 14) et Beauséjour (bureaux N°13 et 16).

Le stationnement aux abords immédiats des bureaux de vote sera interdit.

Bureaux de vote ouverts de 8h à 19h Les dimanches 23 AVRIL et 7 MAI

Les 17 bureaux de vote de Vichy seront ouverts de 8 heures à 19 heures les dimanche 23 avril et 7 mai 2017. Le numéro de bureau de vote est indiqué sur la carte d'électeur (en haut à droite).

Adresse des bureaux :

- 1^{er} Bureau : Hall de l'Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville.
- 2^{ème} Bureau : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville.
- 3^{ème} Bureau : Ecole Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- 4^{ème} Bureau : Ecole Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- 5^{ème} Bureau : Ecole Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- 6^{ème} Bureau : Ecole maternelle Châteaudun, 13, rue de Provence
- 7^{ème} Bureau : Salle des fêtes des Garêts, rue des Pâquerettes.
- 8^{ème} Bureau : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville.
- 9^{ème} Bureau : Ecole maternelle Lyautey, rue du Maréchal Lyautey.
- 10^{ème} Bureau : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville.
- 11^{ème} Bureau : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville.
- 12^{ème} Bureau : Théâtre Espace Barjavel, boulevard Franchet d'Esperey.
- 13^{ème} Bureau : Ecole Beauséjour, rue du Bel Air (*regroupé dans la salle du bureau 16*).
- 14^{ème} Bureau : Ecole Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- 15^{ème} Bureau : Salle de la Mutualité - boulevard des Romains.
- 16^{ème} Bureau : Ecole Beauséjour, rue du Bel Air.
- 17^{ème} Bureau : Salle des Fêtes (*rez-de-chaussée*), place de l'Hôtel de Ville.

☛ Conformément au Code Electoral, **les électeurs doivent obligatoirement présenter**, au moment du vote, **un titre d'identité avec photo**.

☛ **PROCURATION** : les Vichyssois dans l'impossibilité de voter peuvent donner mandat à tout électeur de Vichy pour le faire en leur nom. Pour cela, ils doivent établir une procuration **auprès du commissariat de police ou du tribunal d'instance (jusqu'au samedi 22 avril matin pour le 1^{er} tour et jusqu'au samedi 6 mai matin pour le second tour)** en indiquant les nom (nom de jeune fille pour les femmes), prénom, date et lieu de naissance, adresse et numéro de bureau de vote de la personne qui va voter pour eux. => **Un électeur ne peut recevoir qu'une seule procuration.**

La Ville propose un système de transport aux électeurs vichyssois qui auraient des difficultés pour se déplacer et qui ne pourraient se rendre par leurs propres moyens aux bureaux de vote. Ils peuvent téléphoner en mairie au **04 70 30 17 17** (*uniquement le jour du vote*) pour demander le concours d'un véhicule.

Tous les bureaux de votes sont accessibles par plans inclinés ou par ascenseurs.

☛ L'Hôtel de Ville, où sont installés le **premier bureau de vote** et le **bureau de renseignements**, est **accessible par un ascenseur** (entrée depuis le parvis de l'Hôtel de Ville, à droite du grand escalier).